

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2018**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 25 septembre 2018, le Conseil Municipal a été convoqué le 15 octobre 2018.

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE 15 OCTOBRE A 20 HEURES 30
Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Isabelle MOUROT - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à M.Frédéric GILLET - M.Mornélys LORRIER à Mme Marie-Hélène GERVAIS - M.José MARQUES DE MENDONCA à Mme Isabelle MOUROT - Mme Maria DE GOUVEIA à Mme Nathalie DESROUSSEAUX - M.Daniel DESROUSSEAUX à M.Sylvère FOURNIVAL - Mme Marie-Pierre GAILLOT à Mme Nicole MARTIN./.

Absents excusés : MM.Stéphanie GONCALVES - Gilles MOREL. /.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a **DESIGNE A L'UNANIMITE** Madame Karine FOURNIVAL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a **APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 17 - CONTRE : 5** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET) - **ABSTENTION : 1** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : pouvoir Marie-Pierre GAILLOT)) le compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2018.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2018/023 :** Contrat de cession du droit d'un spectacle avec l'Association Complètement ZIC pour l'animation du bal populaire de la Fête Nationale, le 13 juillet 2018, dans le parc de la Mairie de Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°AG/2018/024 :** Convention séjour avec l'association Vacances Evasion pour l'organisation d'un séjour à Saint-Bauzille-de-Putois (34) et à Calella (Espagne) pour les jeunes des Accueils de Loisirs préadolescent et adolescent au mois de juillet 2018.
- **DECISION N°AG/2018/025 :** Tarifs de location de la salle Jean-Baptiste Clément.
- **DECISION N°AG/2018/026 :** Revalorisation des tarifs des concessions de cimetière et du columbarium.
- **DECISION N°AG/2018/027 :** Attribution du marché de travaux d'agrandissement de l'école maternelle et du centre de loisirs Suzanne DEMETZ, passé en procédure adaptée, conformément à l'article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- **DECISION N°AG/2018/028 :** Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour l'exercice 2018.
- **DECISION N°AG/2018/029 :** Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres avec la Fondation Clara pour la capture et la stérilisation des chats libres sur la Commune de Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°AG/2018/030 :** Convention de séjour avec l'Association Esprit Vert Animation pour l'organisation d'un séjour à Beaufort en Santerre (80) pour les enfants en Accueil de Loisirs élémentaire du 23 au 27 juillet 2018.
- **DECISION N°AG/2018/031 :** Convention de raccordement pour une installation de consommation d'électricité avec Enedis dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école maternelle et du centre de loisirs Suzanne DEMETZ.
- **DECISION N°AG/2018/032 :** Aliénation d'une remorque Daxara 166 à Monsieur Jérôme CHAPPUY.

- **DECISION N°AG/2018/033** : Contrat de cession du droit d'un spectacle avec l'association LUNI-CREATION pour des prestations et des improvisations musicales lors des « Journées du Patrimoine », le dimanche 16 septembre 2018 à Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°AG/2018/034** : Contrat de location avec prestations intégrées de matériels de détection et de télésurveillance avec la Société SOMESCA pour le local de Police Municipale.
- **DECISION N°AG/2018/035** : Contrat de location entretien avec la société Pitney Bowes pour la machine à affranchir du service Pôle Population de la Commune.
- **DECISION N°AG/2018/036** : Contrat de services avec la Société BERGER LEVRAULT pour la mise en application du prélèvement à la source pour le service des ressources humaines.
- **DECISION N°AG/2018/037** : Contrat de service pour la maintenance du serveur de communication avec la Société PRECTEL pour le local de Police Municipale.
- **DECISION N°AG/2018/038** : Contrat de location avec prestations intégrées de matériels de détection et de télésurveillance avec la Société SOMESCA pour le local de Police Municipale.

Dans le cadre de l'alinéa 27 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire **A INFORME** qu'un permis de construire N°PC0770551800003 pour l'aménagement du pavillon de Romain Rolland en local pour la Police Municipale a été déposé le 11 mai 2018.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 17 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 1 pouvoir Marie-Pierre GAILLOT))** :

- **A ADOPTE** la Décision Modificative N°1 au Budget Primitif 2018, qui s'établit ainsi que suit :
 - **Section de Fonctionnement** : 16.818,00 €
 - **Section d'Investissement** : 29.706,00 €
- **A DIT** que le budget global s'équilibre ainsi :
 - **Section de Fonctionnement** : 5.417.998,89 €
 - **Section d'Investissement** : 3.771.913,02 €

5. INSTAURATION D'UNE TAXE D'INHUMATION

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 17 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 1 pouvoir Marie-Pierre GAILLOT))** :

- **A INSTAURE** une taxe d'inhumation d'un montant forfaitaire de 30 euros pour un cercueil, une urne, un scellement d'urne sur un monument ou une dispersion de cendres par opération d'inhumation ;
- **A DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission au contrôle de légalité.
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la taxe d'inhumation.
- **A DIT** que les recettes seront inscrites au budget.

6. CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) - ACCUEIL ADOLESCENT » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE

CONSIDERANT que les membres du Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET, ayant participé au débat, ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement – adolescents » entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine,
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

7. CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX COUTS DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISES POUR LA PRATIQUE DE L'EPS DU COLLEGE ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, LE COLLEGE JEAN JAURES ET LA COMMUNE

Le Conseil municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention pour la participation aux coûts de fonctionnement des équipements sportifs utilisés pour la pratique de l'EPS du Collège entre le Département de Seine-et-Marne, le Collège Jean Jaurès et la Commune, pour l'année scolaire 2017/2018 ;

- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents.

8. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

CONSIDERANT que les membres du Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET, ayant participé au débat, ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour la structure multi-accueil,
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents et avenants y afférents.
- **A DIT** que les recettes seront inscrites au budget.

9. CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION A L'ENFANT A TEMPS COMPLET ET D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE CONTRACTUEL.

CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION A L'ENFANT A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal à **L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la création d'un emploi d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant sur un grade des cadres d'emplois d'agent technique ou ATSEM à temps complet ;
- **A DIT** que le tableau des emplois et des effectifs titulaires et contractuels de la Commune de Brou sur Chantereine sera modifié ;
- **A DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 17 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 1 pouvoir Marie-Pierre GAILLOT))** :

- **A APPROUVE** la création d'un emploi de Technicien Principal de 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, contractuel à temps complet (35h) ;
- **A DIT** que le tableau des emplois et des effectifs titulaires et contractuels de la Commune de Brou sur Chantereine sera modifié ;
- **A DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

10. CONVENTION D'ADHESION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) POUR L'ANNEE 2018 AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal **A DECIDE A L'UNANIMITE DE** :

- **CONCLURE** avec le Département de Seine-et-Marne une convention pour l'année 2018 concernant les modalités de contribution de la Commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL), soit 0,30 euros par habitant sur la base de 4.454 habitants,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents et avenants y afférents.
- **DIRE** que la dépense est inscrite au budget de l'année en cours.

11. BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 17 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 1 pouvoir Marie-Pierre GAILLOT))** :

- **A TIRE** le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision allégée N°1 du PLU ;
- **A ARRETE** le projet de révision du PLU de la Commune de Brou sur Chantereine ;
- **A PRECISE** :
 - que le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux personnes publiques mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,
 - que le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'un examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées conformément aux articles L.153-34 et R153-12 du Code de l'Urbanisme
 - que l'ensemble du projet de révision allégée arrêté, sera soumis à enquête publique en application de l'article R.153-12 du Code de l'Urbanisme.

**12. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE DOCUMENT CADRE DE LA CONFERENCE
INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE PARIS-VALLEE DE LA MARNE**

Le Conseil Municipal a **DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE** sur le Document Cadre de la Conférence Intercommunale du Logement de Paris-Vallée de la Marne.

13. QUESTIONS DIVERSES.

La séance a été levée à 22h45.